4.074 Les changements climatiques et la surexploitation des ressources naturelles dans le Programme de l'UICN

RAPPELANT la Résolution 3.057 Adaptation aux changements climatiques : un cadre pour les mesures de conservation adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004), qui soulignait la nécessité pour l'UICN d'inscrire en priorité, dans tous ses programmes, la lutte contre les changements climatiques, en vue d'éviter la perte de biodiversité;

OBSERVANT que le *Programme de l'UICN 2009-2012* « Construire un avenir durable » accorde une importance particulière à l'intégration d'une réflexion et de possibilités liées à la diversité biologique dans les politiques et pratiques relatives aux changements climatiques, ainsi qu'à la mise en oeuvre de systèmes d'économie d'énergie écologiquement durables, équitables et efficaces ;

SOULIGNANT qu'il importe que le Programme de l'UICN encourage des stratégies de réduction de l'exploitation des ressources naturelles, en particulier dans les pays riches, sachant que ces ressources sont limitées :

SOULIGNANT ÉGALEMENT que le développement économique fondé sur une croissance sans limites conduit à une exploitation non durable des ressources naturelles et à la perte de biodiversité:

PRÉOCCUPÉ à l'idée que l'on s'approche rapidement de l'augmentation moyenne mondiale des températures de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, limite établie par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour un changement climatique catastrophique, avec de graves pertes de diversité biologique ;

## SOULIGNANT EN OUTRE que :

- a) pour empêcher cette augmentation dangereuse des températures, le GIEC stipule que les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites de moitié d'ici le milieu de ce siècle, ajoutant qu'une part significative de ces gaz provient de changements dans l'affectation des sols qui entraînent la perte de biodiversité, en particulier le déboisement;
- b) selon le GIEC, les 10 prochaines années seront des années cruciales pour inverser les tendances à l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre ;
- c) l'exploitation non durable des ressources naturelles, au-delà de leur capacité de régénération, est une cause fondamentale de changements climatiques et exacerbe les effets des changements climatiques sur la biodiversité ; et
- d) le *Programme de l'UICN 2009-2012* doit reconnaître que les émissions de gaz à effet de serre par les secteurs de l'énergie des pays riches sont la principale cause des changements climatiques parce qu'elles sont le résultat d'un modèle énergétique non durable basé sur la consommation de ressources fossiles ; et

PRÉOCCUPÉ de constater que le Programme de l'UICN se concentre de manière très générale, dans le Domaine de programme thématique 2, sur deux résultats mondiaux concernant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements et néglige les grandes possibilités offertes, en matière de lutte contre les changements climatiques, par les efforts de lutte contre la déforestation ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. PRIE INSTAMMENT les membres de l'UICN d'inscrire en priorité la lutte contre les changements climatiques dans tous leurs programmes afin d'empêcher la perte de biodiversité et de garantir l'intégrité des écosystèmes.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

- 2. APPELLE la Directrice générale de l'UICN à inscrire les points suivants dans le *Programme* de l'UICN 2009-2012 :
  - a) inclure le changement nécessaire vers un modèle énergétique basé sur la réduction de la consommation et de la production d'énergie dans les pays riches, comme principal objectif du Domaine de programme thématique 2 sans négliger la nécessité d'une répartition équitable et durable de la consommation énergétique entre tous les habitants de la planète ;
  - b) modifier le Résultat mondial 2.1 proposé pour spécifier que les politiques et pratiques d'atténuation des changements climatiques sont conduites parallèlement aux efforts de lutte contre la déforestation, la dégradation des tourbières et autres processus de perte de la biodiversité;
  - c) donner clairement la priorité à la nécessité d'agir de toute urgence et de manière décisive en vue de contrer la perte de biodiversité et d'empêcher la déforestation et la destruction des tourbières et, en conséquence, de lutter contre les changements climatiques ; et
  - d) inclure l'appui de l'UICN à un modèle commercial qui encourage un commerce axé sur la consommation de biens et de services produits au niveau local et tenant compte des coûts environnementaux et sociaux à longue distance.

L'État membre Nouvelle-Zélande a indiqué qu'il n'était pas en mesure de soutenir cette motion.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.